

Motion du 30 novembre 2022 de M. Pascal Holenweg: «Envisager la création d'un Ballet de Genève, autonome (mais pas séparé) du Grand Théâtre».

(renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 17 mai 2023)

PROJET DE MOTION

Le Ballet du Grand Théâtre est la principale troupe chorégraphique genevoise – mais il n'y aucune existence juridique propre, ne reçoit aucune subvention spécifique, indépendante de celle au Grand Théâtre (GTG). Ne pas accorder au Ballet une autonomie statutaire telle que celle d'une fondation différente de celle du GTG est un choix délibéré. Ce choix est, comme tout choix, contestable, et fut d'ailleurs contesté. La conséquence de celui-là est de remettre totalement le sort du Ballet entre les mains de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, qui pourrait décider, unilatéralement, de le supprimer

Il y a une vingtaine d'années, la Fondation avait d'ailleurs posé clairement le choix suivant : soit la Ville augmente la subvention, soit la Fondation supprime le Ballet, comme elle en avait le pouvoir. Le Ballet était ainsi devenu une sorte de fusible budgétaire de la Fondation. Et la Ville, ne voulant pas perdre son Ballet, avait augmenté sa subvention, non au Ballet (qui n'en recevait pas) mais au Grand Théâtre.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité, le pertinence et les conséquences de la création d'un Ballet de Genève, autonome financièrement et formellement (par la création d'une fondation spécifique) du Grand Théâtre.